



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Commune de Us

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte financier unique 2024 a été voté le 7 avril 2025 par le conseil municipal.

I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 395 353,69 €
Recettes de fonctionnement	1 397 421,46 €
Excédent de l'exercice	2 067,77 €
Excédent reporté de l'année antérieure	1 153 311,95 €
Excédent de fonctionnement	1 155 379,72 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	3 714 600,53 €
Recettes d'investissement	763 460,95 €
Déficit de l'exercice	- 2 951 139,58 €
Excédent d'investissement reporté de l'année antérieure	3 006 358,13 €
Excédent de d'investissement	55 218,55 €

Restes à réaliser

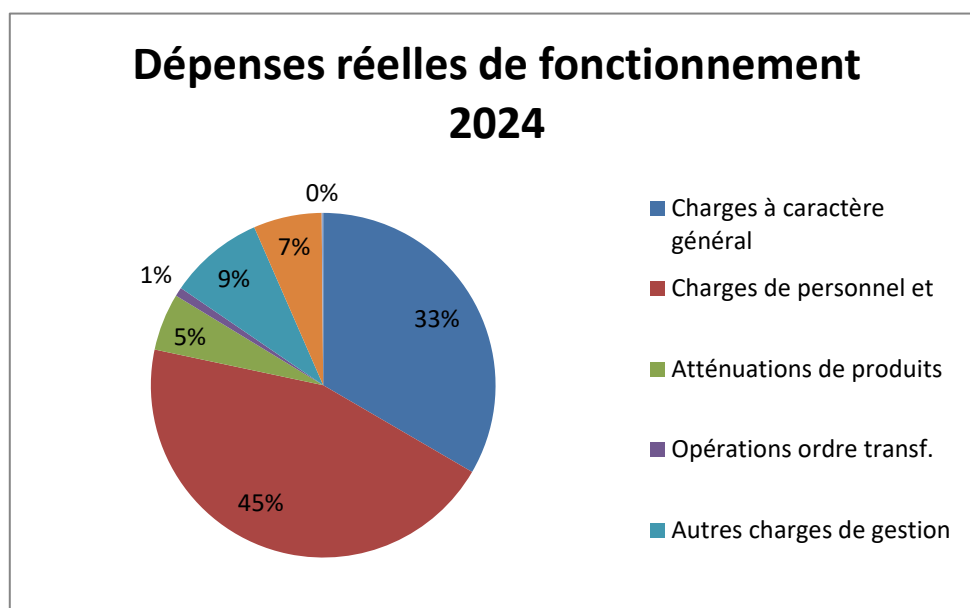
Dépenses d'investissement	335 000,00 €
---------------------------	--------------

✓ Les dépenses de fonctionnement 2024

Les dépenses de fonctionnement regroupent entre autre la consommation des fluides ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; la maintenance du matériel et des équipements ; les subventions versées aux associations ; les salaires ; les remboursements des intérêts d'emprunt.

Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
Charges à caractère général	1 073 573,34 €	466 001,57 €
Charges de personnel et	681 214,00 €	626 894,11 €
Atténuations de produits	83 260,00 €	74 962,00 €
Dépenses imprévues	- €	
Virement à la section	345 453,87 €	

Opérations ordre transf.	7 692,00 €	11 692,00 €
Autres charges de gestion	130 615,74 €	124 349,19 €
Charges financières	91 295,00 €	89 454,82 €
Charges spécifiques	- €	
Dotations aux provisions	2 000,00 €	2 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	2 415 103,95 €	1 395 353,69 €

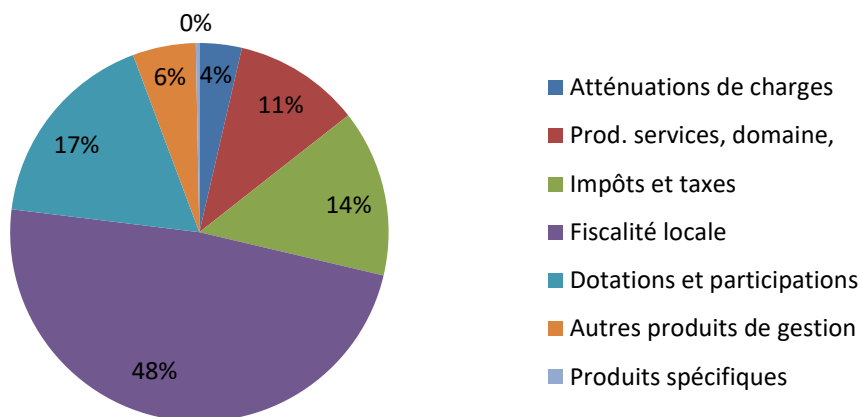


✓ Les recettes de fonctionnement 2024

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
Résultat de fonctionnement	1 153 312,95 €	
Atténuations de charges	35 000,00 €	50 490,73 €
Prod. services, domaine,	120 100,00 €	150 809,49 €
Impôts et taxes	249 398,00 €	199 398,00 €
Fiscalité locale	610 583,00 €	674 417,00 €
Dotations et participations	195 320,00 €	242 580,78 €
Autres produits de gestion	50 740,00 €	75 515,46 €
Produits spécifiques	650,00 €	4 210,00 €
Recettes de fonctionnement	2 415 103,95 €	1 397 421,46 €

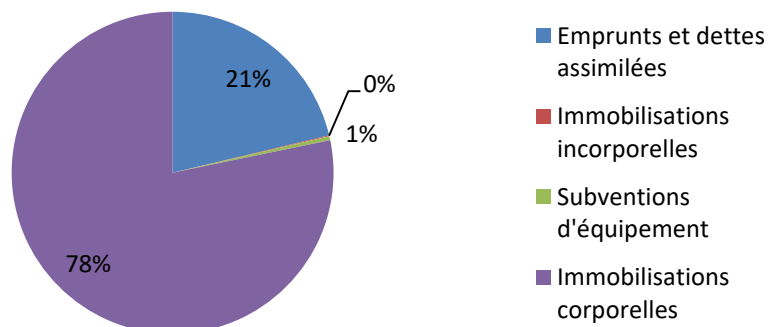
Recettes de fonctionnement CFU 2024



✓ Les dépenses d'investissement 2024

Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	789 982,01 €
Immobilisations incorporelles		3 477,12 €
Subventions d'équipement		14 884,23 €
Immobilisations corporelles	3 801 931,00 €	2 906 257,17 €
Immobilisations en cours	2 100,00 €	
Autres immobilisations		
Opérations sous mandat		
Dépenses d'investissement	4 604 031,00 €	3 714 600,53 €

Dépenses réelles d'investissement CFU 2024

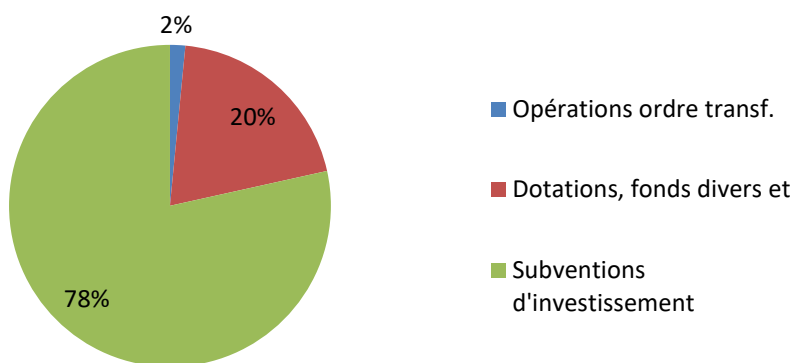


- Dépenses au titre des investissements majeurs pour la commune
- Travaux MSP et abords, cour mairie/bibliothèque, travaux sur les bâtiments communaux, études sur les terrains sportifs
- Achat de terrain, maison rue du Fort
- Remboursement du capital de la dette
- Achat de mobiliers et de matériels

✓ **Les recettes réelles d'investissement 2024**

Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
Solde exécution invest.	3 006 358,13 €	
Virement de la section de	345 453,87 €	
Produits des cessions	- €	
Opérations ordre transf.	7 692,00 €	11 692,00 €
Opérations patrimoniales		
Dotations, fonds divers et	152 000,00 €	152 640,51 €
Subventions d'investissement	1 092 527,00 €	599 128,44 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations		
Opérations sous mandat		
Recettes d'investissement	4 604 031,00 €	763 460,95 €

Recettes réelles d'investissement CFU 2024



RESUTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 1 253 309.61 euros. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent 2023 soit :

Résultat à la clôture de L'exercice 2024	Résultat reporté de 2023	Résultat cumulé à affecter
2 067,77 €	1 153 311,95 €	1 155 379,72 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 3 006 358.13 euros pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé à l'excédent de financement de 2023 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Excédent de financement 2023 reporté	Résultat cumulé à affecter	Reste à réaliser Dépenses
-2 951 139,58 €	3 006 358,13 €	55 18,55 €	- 335 000€

II. LE BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Comme depuis 2 ans, 100 000€ passent de la section de fonctionnement à l'investissement (1068) afin de voir venir les projets futurs.

Le budget 2025 est conforme aux propositions d'orientations budgétaires présentées le 4 mars 2025 en commission finances, et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants :

- Valorisation et développement du territoire (Fin des travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle, aménagements des abords des écoles et terrain sportif, travaux locatifs Rue du Fort)
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants
- Renforcement de l'attractivité du village par le maintien des structures d'accueils de l'enfance, le soutien aux commerces
- Poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux aériens

a) Les clés de lecture du budget primitif 2025

Une augmentation structurelle des dépenses liées au contexte économique et aux évolutions en matière de dépenses de personnel

Le projet de loi de finances de l'Etat français pour l'année 2025 a officiellement été adopté après un vote en février 2025. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, avec une trajectoire visant à atteindre les 3 % d'ici 2029, conformément aux règles du Pacte de stabilité et de croissance.

- Il est ainsi important de noter que le contexte communal est plus particulièrement marqué par : la forte incertitude politique au niveau national qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires ;
- la recherche de pistes d'économies par l'Etat qui pourrait se traduire par une baisse des dotations reçues ;
- l'indexation des valeurs locatives décidée par l'Etat pour la partie « ménages » et établissements industriels qui a été estimée au stade de l'élaboration du budget à +2% pour 2025 (pour rappel : +3,9% en 2024 et +7,1% en 2023) ;
- les coûts des approvisionnements en énergie qui demeurent une source d'interrogation et de contrainte malgré le ralentissement de l'inflation qui semble se confirmer pour 2024 et 2025 ;
- une inflation sur un an retombée à moins de 2%, mais des prix qui demeurent hauts sur un certain nombre de produits, dans le domaine de l'alimentation notamment ;
- les contraintes budgétaires imposées à l'ensemble des entités publiques qui pourraient fragiliser les projets d'investissement en réduisant les subventions.

De même, la poursuite du programme d'investissements nécessitera de dégager suffisamment d'épargne pour créer de l'autofinancement.

C'est en considération de ces objectifs d'efficacité de gestion que le budget a exigé un cadrage adressé à chaque commission municipale, qui demande un nouvel effort sur les dépenses de fonctionnement.

Des études et marchés de maîtrise d'œuvre, pour les projets d'investissement d'envergure à venir sur notre village, ont été lancés pour la rénovation de l'appartement Rue du Fort, la requalification de la rue de Dampont, des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux et la réhabilitation des installations sportives.

En 2025, la collectivité devrait poursuivre une politique d'investissement importante, notamment en s'attachant au renforcement de la qualité énergétique de ses bâtiments. Les projets de la commune continueront en effet de s'inscrire dans le cadre de valeurs essentielles à la municipalité, en concentrant les investissements sur des opérations de rénovation durable des équipements et des espaces publics, en poursuivant un objectif fort de sobriété des bâtiments neufs et en favorisant des politiques publiques portées sur la transition écologique et énergétique. Ces investissements nécessaires permettront in fine de réduire les charges de fonctionnement pesant sur les fluides.

b) Stabilité des taxes locales

	Us 2024	Moyenne	Taux Plafonds
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,34%	39,42%	98,52%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,64%	50,82%	127,05%
Taxes d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés	15,31%	24,45%	61,13%

L'équilibre général du budget 2025

1. Les grandes masses

Le total des deux sections :

Il s'élève à 5 240 815,23 € toutes sections confondues avec les excédents reportés 2024 :

- 2 456 607,67 € en fonctionnement contre 2 415 101,61 € prévus au BP 2024
- 2 784 207,56 € en investissement contre 4 604 031,00 € prévus au BP 2024.

2. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

- S'agissant des recettes tarifaires, notamment les recettes liées à l'accueil de loisirs, la restauration scolaire, la petite enfance, le périscolaire, celles-ci sont en hausse. Elles ont été estimées sur 2025 sur la base de la fréquentation moyenne constatée entre janvier et décembre 2024.
- La DGF, principale dotation de l'Etat serait ainsi maintenue à un niveau identique à 2024 pour la commune d'Us. Légère baisse des produits des impôts et taxes, légère évolution de la fiscalité locale.
- Par la politique d'investissement menée, nous constatons une augmentation sensible des revenus des immeubles.

Désignation	BP 2024	BP2025
Résultat de fonctionnement	1 153 312,95 €	1 055 379,72 €
Atténuations de charges	35 000,00 €	40 000,00 €
Opérations ordre transf.	- €	- €
Prod. services, domaine,	120 100,00 €	121 370,00 €
Impôts et taxes	249 398,00 €	229 398,00 €
Fiscalité locale	610 583,00 €	628 997,00 €
Dotations et participations	195 320,00 €	194 400,50 €
Autres produits de gestion	50 740,00 €	185 312,45 €
Produits financiers	- €	
Produits spécifiques	650,00 €	250,00 €
Créances Douteuses		1 500,00 €
Recettes de fonctionnement	2 415 103,95 €	2 456 607,67 €

Les dépenses de fonctionnement

- sur la restauration scolaire, stabilité des dépenses
- une stabilité de la péréquation dite horizontale
- les frais de personnel prévision en légère augmentation,
- Prévision stable pour les entretiens de voiries, de bâtiments et de terrains
- Baisse des remboursements des intérêts de la dette

	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 073 573,34 €	1 068 033,20 €
Charges de personnel	681 214,00 €	778 820,00 €
Atténuations de produits	81 260,00 €	120 260,00 €
Opérations ordre transf.	7 692 ,00 €	8 684,28 €
Autres charges de gestion	130 615 ,74 €	169 520,00 €
Charges financières	91 295,00 €	57 505,00 €
Dotations aux provisions	2 000 ,00 €	1 050,00 €
Virement à la section Investissement	343 453,87 €	252 735,16 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 415 103,95 €	2 456 607,67 €

3. La section d'investissement

Les recettes d'investissement

- Solde des subventions perçues de l'ensemble des financeurs pour MSP et abords, jardin mairie assainissement école. (Etat, Région, Département, ARS, MSA, AESN)

	BP 2024	BP 2025
Subventions d'investissement	1 092 527,00 €	1 392 569,57 €
Recettes financières	152 000,00 €	550 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	345 453,87 €	252 735,16 €
Opérations d'ordre entre sections	7 692,00 €	8 684,28 €
Total	1 597 672,87 €	3 063 989,01 €
Solde d'exécution reporté		55 218,55 €
Total des recettes cumulées		3 119 207,56 €

Les dépenses d'investissement

- Les restes à réaliser sur opérations de 2023.
- Achat de terrains, travaux rue du Fort, études diverses pour travaux d'investissement
- Remboursement du capital de la dette
- Achat de mobiliers et de matériels

	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	3 804 031,00 €	1 182 298,67 €
Dépenses financières	800 000,00 €	1 601 908,89 €
Total des dépenses réelles	4 604 031,00 €	2 784 207,56 €

4. Fiscalité locale

Le montant de ce chapitre est estimé à 873 815 €. Ce poste de recettes représente 62,53 % des recettes réelles de fonctionnement, et progressent de 15 421,00 €. Nous enregistrons pour 2025 une très faible revalorisation des bases par l'état. En 2025, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2024, ce coefficient de revalorisation serait fixé à 1,0168, soit une

augmentation forfaitaire de 1,68 % de la base de calcul des impôts locaux des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels).

5. La fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation : la commune perçoit, depuis 2017, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant est estimé à 3 700€.

6. Dotations, subventions et participations

Ce poste comprend les dotations versées par l'Etat comme la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale, différentes compensations de l'état et le FCTVA, le produit attendu est de 242 580 €.

7. Les produits des services et du domaine

Les produits de services et du domaine attendus s'élèvent à 121 370 €. Ces recettes proviennent principalement des services aux usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, activités périscolaires).

8. Equilibre du budget primitif 2025

Afin d'équilibrer le budget primitif 2025, malgré des choix budgétaires pour réduire les dépenses de fonctionnement : baisse des subventions aux associations, baisse du budget fêtes et cérémonies, réduction des dépenses sur les activités périscolaires. Il a été provisionné les sommes nécessaires aux dépenses :

- Augmentation des charges de personnel en prévision :

De nombreux remplacements ont été prévus afin d'assurer les services communaux.

- Augmentation des coûts de l'énergie

Inflation des coûts d'entretien des bâtiments et terrains communaux, et de la voirie et des services.

Cette année, il sera nécessaire de prélever une somme à hauteur de 15 000 € sur nos excédents de l'année 2024.

Le budget primitif est un acte prévisionnel qui permet d'autoriser les dépenses, et percevoir les recettes.

Cette année encore, l'objectif est de maîtriser et contrôler les dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer dépenses et recettes réelles de l'exercice, pour éviter que l'excédent ne serve à compenser le besoin de financement de cette section, et ce, malgré les projections qui prévoient que le taux d'inflation devrait connaître un ralentissement voire une diminution, qu'à compter de la fin d'année 2025. Nous devons dégager de l'excédent, afin que notre autofinancement nous permette de réaliser nos projets d'investissement. La bonne gestion des comptes communaux malgré une année complexe en 2024 a permis de dégager 2 000 € de résultat sur l'exercice budgétaire avec les contraintes économiques. Nos prévisions étaient pessimistes.

La gestion du budget communal 2025 sera assurée avec responsabilité, et contrôlée rigoureusement.

La prévision budgétaire pour l'exercice s'inscrit dans une logique de prudence. L'objectif reste de maintenir une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de dégager un résultat

positif. Le remboursement anticipé du prêt relais contribuera à alléger les charges de fonctionnement.

Sur le volet des investissements, nous percevrons l'ensemble des soldes de subventions liés aux travaux réalisés, ce qui renforcera notre capacité financière. Cela nous permettra de reconstituer un fonds de roulement équivalent à celui de 2020, avant le lancement des importants travaux menés entre 2020 et 2025.

Dans ce contexte, nous pouvons envisager sereinement les futurs projets d'investissement.